



## RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE

### Chariot élévateur à mât

CHARIOT A MAT DROIT

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

**Client** ACCES INDUSTRIE  
Rue Albert Einstein  
47400 TONNEINS

**Lieu** Agence ANGERS  
5 rue de Champfleür  
49240 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

Numéro de rapport	Date de visite	Prochaine vérification	Périodicité contractuelle	Périodicité réglementaire
732026000617 Rev 00	09/06/2026	09/12/2026	6 mois	6 mois

**Constructeur** : CLARK

**Energie** : Electrique

**Type** : GEX40

**Heures** : 1 712

**N° Parc** : 26252

**N° Série** : GEX450-0037-9868 kF

**Mise en service** Non précisé **Fabriqué en** : 2013

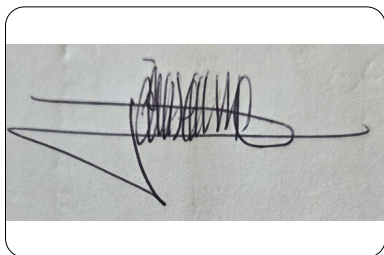
#### Récapitulatif des anomalies constatées

06 POSTE DE CONDUITE

06.08 Détérioration du siège conducteur

#### Avis général :

**Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître les anomalies ou défauts ci-dessus auxquelles il y a lieu de remédier.**



L'inspecteur

JOUSSEAUME SYLVAIN

Le client

Absence de signataire

Rapport disponible sur serveur WEB

Client informé

*La personne ayant présenté l'appareil reconnaît avoir pris connaissance des résultats et avoir été informée que l'ensemble des points soumis au référentiel ont été contrôlés. Seuls les points présentant des anomalies ou des défauts sont repris.*



## RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE

### Chariot élévateur à mât

CHARIOT A MAT DROIT

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

Hauteur maximale d'élévation (m) : 4.5

#### TYPE

A conducteur portée

Mât vertical quadruple

#### MARQUAGE

Avec marquage CE

#### CAPACITE

Charge maximale d'utilisation (C.M.U.) (kg) : 4000

Hauteur de levage (m) : 3.5

#### TYPE DE MAT

Mât vertical triple

#### BATTERIES

Poids réel relevé sur les batteries (Kg) : 2178

#### EQUIPEMENTS

Protège conducteur

Rétroviseur extérieur droit

Rétroviseur extérieur gauche

Pneus pleins souples

Eclairage et/ou signalisation routière avant

Eclairage et/ou signalisation routière arrière

Feux de travail

Feu(x) de recul(s)

Buzzer sur marche arrière

Avertisseur sonore

Ceinture de sécurité

Contact de siège

Contact de détection de bouclage de ceinture

Arrêt d'urgence

Coupe circuit

#### CHAINES A MAILLES JOINTIVES

Quantité : 3

Pas d'origine (mm) : 15.075

Pas mesuré (mm) : 15.075

#### ORGANES DE PREHENSION

Fourches

Epaisseur d'origine (mm) : 50

Epaisseur mesurée des fourches (mm) : 50

Longueur (cm) : 180

Autre(s) : TABLIER CROCHETS VERROUILLAGES

#### ACCESSOIRES RATTACHES

Tablier à déplacement latéral

Translateur écarteur

#### LOCALISATION

Atelier

#### ESSAIS EN CHARGE

Les essais ont été réalisés avec la charge nominale

Hauteur de levée (m) : 1

Charge autorisée (kg) : 4000

Charge installée (kg) : 4000

Portée (m) : 0.5

#### DISPOSITIONS PRISES POUR LA VERIFICATION

Notice d'instruction présente

Déclaration ou certificat de conformité présent

Rapport de vérification précédent présent

Carnet de maintenance absent

#### MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LES ESSAIS

Charge fournit par le client

Bloc(s) de béton

Masse cohérente



## RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE

### Chariot élévateur à mât

CHARIOT A MAT DROIT

Arrêté du 1er mars 2004 - Article 22

#### Liste des points soumis à vérifications

<b>01</b>	<b>ACCES INSTALLEES A DEMEURE</b>	<b>08.03</b>	Tambours - Poulies - Noix - Pignons
01.01	Accès à la cabine, au poste de conduite	<b>08.04</b>	Dispositifs de préhension (fourche)
01.02	Autres accès pour entretien et vérification	<b>08.05</b>	Dispositifs de préhension (godet, pinces, éperon...)
<b>02</b>	<b>CHASSIS</b>	<b>09</b>	<b>MECANISMES</b>
02.01	Ossature - Contrepoids	09.01	Organes de transmissions - Accouplements
02.02	Organes de roulement (pneumatiques, bandages, galets)	09.02	Vérins et canalisations
02.03	Stabilisateurs - Blocage de suspension	09.03	Frein des mouvements concourant au levage
<b>03</b>	<b>CHARPENTE</b>	09.04	Limitation de vitesse (absence d'emballement)
03.01	Mât - Guidages - Galets - Butées	09.05	Freins du mouvement de translation
03.02	Tablier - Butées	09.06	frein d'immobilisation en translation
03.03	Liaisons - Assemblages - Articulations	09.07	Protection des organes mobiles de transmission
<b>04</b>	<b>SOURCE D'ENERGIE</b>	<b>10</b>	<b>DISPOSITIFS DE SECURITE</b>
04.01	Dispositif de séparation générale	10.01	Limiteur de course haute ou dispositif équivalent
04.02	Equipement et canalisation	10.02	Autres limiteurs de course, hors course
04.03	Protection des pièces nues sous tension	10.03	Contrôle de présence du conducteur (siège, pédale...)
<b>05</b>	<b>ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL</b>	10.04	Sécurité de timon
05.01	Eclairage de la zone de travail	<b>11</b>	<b>PRESCRIPTIONS DIVERSES</b>
05.02	Autres éclairages ou signalisation incorporés à l'appareil	11.01	Affichage capacité - Tableaux des charges
<b>06</b>	<b>POSTE DE CONDUITE</b>	11.02	Consignes de sécurité (lisibilité)
06.01	Constitution - Fixation - Plancher	11.03	Notice d'instructions
06.02	Protection contre les chutes en hauteur	11.04	Déclaration de conformité - Marquage CE ou Epsilon - Certificat de conformité
06.03	Protection du conducteur (protège tête, dossier, bouclier)	<b>12</b>	<b>EPREUVES - ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE</b>
06.04	Plate-forme rabattable	12.01	Essais
06.05	Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseur)	12.02	Examen d'adéquation
06.06	Chauffage		
06.07	Extincteur sur l'appareil ou sur site		
06.08	Siège		
06.09	Ceinture de sécurité		
06.10	Eclairage		
<b>07</b>	<b>ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE</b>		
07.01	Mise en marche - Arrêt normal - Sélecteur		
07.02	Interdiction d'emploi (appareils mobiles)		
07.03	Identifications des organes de service		
07.04	Retour automatique au point neutre		
07.05	Timon		
07.06	Avertisseur sonore, lumineux		
07.07	Indicateurs		
<b>08</b>	<b>SUSPENTE - TAMBOURS - POULIES - DISPOSITIFS DE PREHENSION</b>		
08.01	Suspentes (câbles ou chaînes)		
08.02	Attaches		